

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ N° : 130165300254

Nationalité Française



NT

Nom : MARAVAL

Epouse : PAGNOUX

Prénom(s) : THÉRÈSE, MARTHE, ANGÉLIQUE

Sexe : F

Né(e) le : 05.02.1948

à : FLORENSAC

Taille : 1.60M

Signature

du titulaire :

IDFRAMARAVAL<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<653208

1301653002540THERESE<<MARTH4802051F9

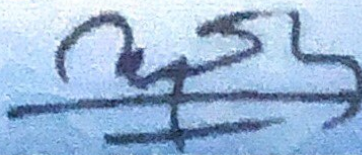
Adresse : 32. CHENIN CLAIR
TARBES (65)

Carte valable jusqu'au : 08.01.2023

délivrée le : 09.01.2013

par : PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES (65)

Signature de l'autorité :



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 6 décembre 2017

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	434 492 518 R.C.S. Tarbes
<i>Date d'immatriculation</i>	12/02/2001
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	SCI PAGNOUX-MARAVAL
<i>Forme juridique</i>	Société civile
<i>Capital social</i>	91 650,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	32 chemin Clair 65000 Tarbes
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 11/02/2051

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	PAGNOUX Maurice Pierre Marie Emile
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 18/09/1930 à Nanterre (92)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	32 chemin Clair 65000 Tarbes

Gérant - Associé indéfiniment responsable

<i>Nom, prénoms</i>	MARAVAL Thérèse Marthe Angélique
<i>Nom d'usage</i>	PAGNOUX
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 05/02/1948 à Florensac (34)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	32 chemin Clair 65000 Tarbes

Associé indéfiniment responsable

<i>Nom, prénoms</i>	PAGNOUX Françoise, Geneviève, Marie, Pierre
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 21/10/1957 à Saint-Maur-des-fosses (94)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	7 rue Syringa 64000 Pau

Associé indéfiniment responsable

<i>Nom, prénoms</i>	PAGNOUX Anne-Marie, Hélène, Marguerite
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 18/08/1959 à Lourdes (65)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	5 route de Lannoy 62390 Auxi-le-château

Associé indéfiniment responsable

<i>Nom, prénoms</i>	PAGNOUX Monique, Jeanne, Ida, Marie Claude
<i>Nom d'usage</i>	HUSTE
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 12/05/1962 à Auchel (62)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	8 Residence Estibette 11 rue Laffitte 64140 Billère

Associé indéfiniment responsable

<i>Nom, prénoms</i>	PAGNOUX Jean-Louis, Maurice, Marie
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 07/10/1963 à Auchel (62)

Greffé du Tribunal de Commerce de Tarbes
6 RUE MARECHAL FOCH
65013 TARBES CEDEX

N° de gestion 2001D00027

Nationalité Française
Domicile personnel 14 rue de l'Aire 34000 Montpellier

Associé indéfiniment responsable

Nom, prénoms PAGNOUX Catherinethérèse, Marie, Sophie
Date et lieu de naissance Le 06/03/1965 à Auchel (62)
Nationalité Française
Domicile personnel 14 Grand rue 81500 Giroussens

Associé indéfiniment responsable

Nom, prénoms PAGNOUX Didier, François, Marie, Victor
Date et lieu de naissance Le 09/10/1967 à Tarbes (65)
Nationalité Française
Domicile personnel 12 impasse du Migouelou 31470 Fonsorbes

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 32 chemin Clair 65000 Tarbes
Nom commercial SCI PAGNOUX-MARAVAL
Activité(s) exercée(s) Acquisition, gestion, administration de tous biens immobiliers.
Date de commencement d'activité 03/01/2001
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



[Signature]

FIN DE L'EXTRAIT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2021

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP TARBES
1 BD DU MARECHAL JUIN
65000 TARBES

Vos références

Número fiscal : 47 19 317 064 070
Référence de l'avis : 21 65 4152853 77
Contrat de prélèvement : M3 65 0002618 01
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M365000261801
Número de propriétaire : 440 +03156 S
Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 PBBW3Z
SCI PAGNOUX-MARAVAL

0377-025257-0063-00



SCI PAGNOUX-MARAVAL
32 CHE CLAIR
65000 TARBES

Número de rôle : 221
Date d'établissement : 07/09/2021
Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service : 65028

Somme qu'il vous reste à payer

416,00 €

Montant de vos taxes foncières 1 984,00 €
Acomptes mensuels déjà versés - 1 568,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/10/2021 :

15 septembre	2021	196,00 €	15 novembre	2021	24,00 €
15 octobre	2021	196,00 €			

Compte bancaire : FR76 1690 6010 141X XXXX XXX5 424

Identifiant de la banque : AGRIFRPP869

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

SIP TARBES
1 BD DU MARECHAL JUIN
65000 TARBES
Tél : 05 62 44 40 50

• pour le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES
CELL
1 BRD DU MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 09
Tél : 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

Avis d'échéances 2022

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

17 janvier	2022	198,00 €	15 juin	2022	198,00 €
15 février	2022	198,00 €	15 juillet	2022	198,00 €
15 mars	2022	198,00 €	16 août	2022	198,00 €
15 avril	2022	198,00 €	15 septembre	2022	198,00 €
16 mai	2022	198,00 €	17 octobre	2022	198,00 €

Retrouvez désormais vos **biens immobiliers bâtis** et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr

1974 12 15
 1975 1 15
 1976 2 15
 1977 3 15
 1978 4 15
 1979 5 15
 1980 6 15
 1981 7 15
 1982 8 15
 1983 9 15
 1984 10 15
 1985 11 15
 1986 12 15



1987 1 15
 1988 2 15
 1989 3 15
 1990 4 15

1991 5 15
 1992 6 15

1993 7 15
 1994 8 15
 1995 9 15
 1996 10 15
 1997 11 15
 1998 12 15

1999

1999

1999

1999 1 15
 1999 2 15
 1999 3 15
 1999 4 15
 1999 5 15
 1999 6 15
 1999 7 15
 1999 8 15
 1999 9 15
 1999 10 15
 1999 11 15
 1999 12 15

2000 1 15
 2000 2 15
 2000 3 15
 2000 4 15
 2000 5 15
 2000 6 15
 2000 7 15
 2000 8 15
 2000 9 15
 2000 10 15
 2000 11 15
 2000 12 15

2001 1 15
 2001 2 15
 2001 3 15
 2001 4 15
 2001 5 15

Madame Colette Jeanne Henriette LATORRE, retraitée, demeurant à
TARBES (Hautes Pyrénées), 27, rue Henri Duparc, épouse de Monsieur André Jean
DESTARAC, retraité,

Née à TARBES (Hautes Pyrénées) le 8 juillet 1938.

Soumise au régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de
contrat préalable au mariage célébré en la Mairie de TARBES (Hautes
Pyrénées) le 7 septembre 1970.

Statut et régime matrimoniaux non modifiés depuis.

De nationalité française.

Ayant la qualité de résident au sens de la réglementation des changes,

AGISSANT SOLIDAIREMENT.

Portant, dans cet acte, la dénomination de «VENDEUR» ou celle d'«ANCIEN
PROPRIETAIRE»,

Acquéreur :

La Société dénommée SCI PAGNOUX-MARAVAL, Société Civile
Immobilière

au capital de 91.650,00 Euros,

Dont le siège social est à TARBES (Hautes Pyrénées), 32 rue Chemin Clair,

Société en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
de TARBES , accomplissant cet acte dans le cadre des dispositions de l'Article 1843
du Code Civil,

Après immatriculation cet acte sera réputé avoir été effectué pour le compte de
cette société.

Personne morale ayant la qualité de résidente au sens de la
réglementation des changes.

Portant, dans cet acte, la dénomination de «NOUVEAU PROPRIETAIRE» ou
celle d'«ACQUEREUR», qui accepte.

CAPACITE - PRESENCE - REPRESENTATION

Toutes les parties sont capables.

Le vendeur est présent.

La société acquéreuse est représentée par Monsieur Maurice Pierre Marie
Emile PAGNOUX, retraité de l'enseignement, demeurant à TARBES (Hautes
Pyrénées) 43, rue Toulouse Lautrec

Agissant en sa qualité de gérant de ladite société, nommé aux termes des
statuts et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes aux termes desdits statuts.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile à
TARBES en l'Etude du Notaire soussigné.

Par les présentes, le «VENDEUR» vend à l'«ACQUEREUR» qui accepte :

DESIGNATION

- Sur la Commune de TARBES (Hautes Pyrénées),
32, chemin Clair,
Une maison à usage d'habitation composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage sur cave avec garage.

Figurant au cadastre de la manière suivante :

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance		Nature
			Ha	A Ca	
BS	60	Chemin Clair	4	63	

Tel que ce bien existe avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés, sans exception ni réserve.

NATURE ET QUOTITE VENDUES

Cette vente porte sur la totalité en pleine propriété de ce bien appartenant en indivision aux vendeurs dans les proportions suivantes :
un tiers à chacune des venderesses

REFERENCES DE PUBLICATION

Attestation immobilière suivant acte reçu par Me BORDES Notaire à TARBES le 8 septembre 1993,

Publié au 1er bureau des hypothèques de TARBES le 21 septembre 1993 volume 1993P Numéro 3801.

Décès de Madame Anne Marie Germaine DASTAS FORGUES survenu à TARBES le 1^{er} octobre 1998

PROPRIETE - JOUISSANCE

Le transfert de propriété aura lieu ce jour et le transfert de jouissance aura lieu également ce jour par la prise de possession réelle, ce bien étant libre de toute occupation ou de toute location.

PRIX

Cette vente est consentie et acceptée moyennant le PRIX principal de : CINQ CENT CINQUANTE MILLE Francs (soit 83.846,96 Euros).

Ci 550.000,00 F

Ce prix a été payé comptant ce jour à l'ancien propriétaire qui le reconnaît et en donne quittance.

DONT QUITTANCE

Ce paiement ainsi quittancé a eu lieu par la comptabilité du Notaire soussigné.

IMPOT SUR LA MUTATION

Pour la perception des droits, il est précisé que la présente mutation est soumise au régime de droit commun, tel qu'il est défini par l'article 1594 D du Code Général des Impôts, s'agissant d'une vente de locaux d'habitation.

TD CD. My [Signature]



LIVRET DE FAMILLE

La décision de nomination précise la durée du mandat de chaque gérant.

La gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des biens et des affaires de la société, et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci peuvent exercer, ensemble ou séparément tous ces pouvoirs.

La rémunération de la gérance est fixée par décision ordinaire des associés.

Le gérant est révocable à l'unanimité des associés.

Les associés ont nommé la gérance pour une durée illimitée, savoir :

Monsieur PAGNOUX Maurice Pierre Marie Emile demeurant à TARBES 43
Bis rue Toulouse Lautrec
Ici présent et qui déclare accepter ces fonctions.

Madame MARAVAL
Ici présent et qui déclare accepter ces fonctions.

Précision faite que les fonctions de gérant seront exercées par Monsieur PAGNOUX seul et que les fonctions de MARAVAL ne prendront effet qu'à condition et qu'à partir du décès de Monsieur PAGNOUX.

TITRE IV - DECISIONS COLLECTIVES

Les décisions collectives des associés résultent au choix de la gérance soit d'une Assemblée Générale, soit d'une consultation écrite. Elles peuvent également résulter du consentement de tous les associés exprimé par acte authentique ou sous seings privés.

Les assemblées sont convoquées par la gérance, dans les conditions légales. Un associé peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre associé justifiant de son pouvoir.

En cas de consultation écrite, les associés disposent d'un délai de quinze jours à compter de la date de réception des documents prévus par la loi pour émettre leur vote. Passé ce délai, le vote ne sera plus admis.

Sont qualifiées d'ordinaires les décisions ne concernant ni les modifications statutaires, ni l'agrément de nouveaux associés, étant précisé que la nomination et la révocation de gérant même statutaire sont des décisions ordinaires. Les décisions ordinaires sont adoptées par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

La vente du bien immobilier 32 Chemin Clair à TARBES ne pourra être décidée qu'à l'unanimité des associés.

MODIFICATION DE CAPITAL

Le capital social pourra, en vertu d'une décision collective extraordinaire des associés être augmenté, réduit ou amorti. Ces opérations interviendront selon tout mode approprié. Elles seront effectuées dans le strict respect de l'égalité entre associé.

Lors de toute variation du capital, les associés devront faire leur affaire personnelle de toutes acquisitions ou cessions de droits nécessaires, pour permettre l'attribution ou l'échange au profit de chacun d'eux d'un nombre entier de parts nouvelles.

DROIT ET REPRESENTATION DES PARTS SOCIALES

Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Les parts sociales ne peuvent jamais être représentées par des titres négociables, nominatifs ou au porteur.

MUTATION DES PARTS SOCIALES

Toute mutation entre vifs de parts sociales doit être constatée par acte authentique ou sous seing privé.

Elle est rendue opposable à la Société qu'après accomplissement des formalités prévues par l'article 1690 du code civil. Toutefois, ces formalités pourront être remplacées par un transfert sur le registre des associés de la société, s'il en existe un.

Elle sera opposable aux tiers après les formalités de l'article 1690 précité, ou le cas échéant transfert sur le registre de la société, et, dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de deux originaux ou de deux copies authentiques de l'acte.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et leurs descendants.

Toutes les autres cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés statuant dans les conditions prévues pour les décisions extraordinaires.

Il en est ainsi alors même que la cession aurait lieu à titre gratuit, en vertu d'une décision de justice ou par voie d'adjudication, apport en société, apport partiel d'actif, fusion, scission, partage, échange ou autrement.

TITRE III - GERANCE

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants désignés dans les conditions prévues par la loi.

TITRE II - APPORTS - CAPITAL SOCIAL - PARTS SOCIALES

APPORTS EN NUMERAIRE

- Il est fait apport par Monsieur PAGNOUX Maurice Pierre Marie Emile, de la somme suivante : quatre-vingt onze mille cinq cent cinquante Euros (soit 600.528,63 Francs),

Ci : 91.550,00 Euros

- Il est fait apport par Madame MARAVAL Thérèse Marthe Angélique, de la somme suivante : 100 Euros (soit 655,96 Francs),

Ci : 100 Euros

TOTAL DES APPORTS EN NUMERAIRE :
QUATRE-VINGT ONZE MILLE SIX CENT
CINQUANTE Francs (soit 601.185,00 Francs)

Ci 91.650,00 Euros

Cette somme a été déposée, ce jour, en la comptabilité du Notaire soussigné, sur un compte ouvert au nom de la société en formation, ce que les associés reconnaissent et dont ils s'en donnent mutuellement décharge.

CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à la somme de 91650 Euros, il est divisé en 9.165 parts sociales numérotées de 1 à 9165, entièrement souscrites.

Suite à la donation-partage du 24 février 2007 et de la cession sous seing privé du 22 novembre 2016, la nouvelle répartition des parts composant le capital social est ainsi rédigée :

Mme Françoise Geneviève Marie Pierre PAGNOUX, 916 parts, numérotées de 1 à 916,
Ci 916 parts
Mme Anne-Marie Hélène Marguerite PAGNOUX, 916 parts, numérotées de 917 à 1832,
Ci 916 parts
Mme Monique Jeanne Ida Marie Claude PAGNOUX, 916 parts, numérotées de 1833 à 2748,
Ci 916 parts
M. Jean-Louis Maurice Marie PAGNOUX, 916 parts, numérotées de 2749 à 3664,
Ci 916 parts
Mme Catherine Thérèse Marie Sophie PAGNOUX, 916 parts, numérotées de 3665 à 4580,
Ci 916 parts
M. Didier François Marie Victor PAGNOUX, 2 parts, numérotées 4581 et 4582,
Ci 2 parts
Madame Thérèse Marthe Angélique MARAVAL épouse PAGNOUX, 4583 parts, numérotées de 4583 à 9165,
Ci 4583 parts
TOTAL, égal au nombre de parts composant le capital social, ci 9165 parts

STATUTS SCI PAGNOUX-MARAVAL

Les associés :

1/ Madame **Thérèse** Marthe Angélique **MARAVAL**, épouse de M. Maurice **PAGNOUX** demeurant à 65000 TARBES (Hautes-Pyrénées) 32 Chemin Clair.

Née à FLORENSAC (Hérault) le 5 février 1948

Mariée sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître BAREILLE notaire à 65000 TARBES (Hautes-Pyrénées) le 26 novembre 2004 préalable à son union célébrée à la Mairie de 65000 TARBES (Hautes-Pyrénées) le 10 décembre 2004. Ledit régime non modifié.

De nationalité française.

2/ Madame **Françoise** Geneviève Marie Pierre **PAGNOUX**, professeur de musique, demeurant à 64000 PAU (Pyrénées-Atlantiques) 7, rue Syringa, célibataire.

Née à 94100 SAINT MAUR DES FOSSES (Val-de-Marne) le 21 octobre 1957.

De nationalité française.

3/ Madame **Anne-Marie** Hélène Marguerite **PAGNOUX**, secrétaire d'administration, demeurant à 62390 AUXI LE CHATEAU, 5, route de Lannoy, célibataire.

Née à 65100 LOURDES (Hautes-Pyrénées) le 18 août 1959.

De nationalité française.

4/ Madame **Monique** Jeanne Ida Marie Claude **PAGNOUX**, sans profession, épouse de Monsieur Jean-Emile **HUSTE** demeurant à 64140 BILLERE (Pyrénées-Atlantiques) 8, résidence Estibette 11, rue Laffitte.

Née à 62260 AUCHEL (Pas-de-Calais) le 12 mai 1962.

Mariée sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à son union célébrée à la mairie de 64000 PAU (Pyrénées-Atlantiques) le 3 août 1990.

Ledit régime non modifié.

De nationalité française.

Placée sous le régime de la curatelle renforcée suivant jugement du Tribunal d'Instance de PAU en date du 7 février 2006.

5/ Monsieur **Jean-Louis** Maurice Marie **PAGNOUX**, contrôleur à l'INSEE, époux de Madame Liubov Andriivna YEREDENKO demeurant à 34000 MONTPELLIER, 14, rue de l'Aire

Né à 62260 AUCHEL (Pas-de-Calais) le 7 octobre 1963.

Marié sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à son union célébrée à la mairie de 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE (Hautes-Alpes) le 30 novembre 1996. Ledit régime non modifié.

De nationalité française.

6/ Madame **Catherine** Thérèse Marie Sophie **PAGNOUX**, artisan potière, demeurant à 81500 GIROUSSENS (Tarn) 14, Grand rue, célibataire.

Née à 62260 AUCHEL (Pas-de-Calais) le 6 mars 1965.

De nationalité française.

7/ Monsieur **Didier** François Marie Victor **PAGNOUX**, ingénieur, époux de Madame Elisabeth Paule Louise LACAZE demeurant à 31470 FONSORBES (Haute-Garonne) 12, impasse du Migouélou.

Né à 65000 TARBES (Hautes-Pyrénées) le 9 octobre 1967.

Marié sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à son union célébrée à la mairie de 31170 TOURNEFEUILLE (Haute-Garonne) le 6 juillet 2002. Ledit régime non modifié.

De nationalité française.

SCI PAGNOUX-MARAVAL

Société civile immobilière
32, rue Chemin Clair – 65000 TARBES
RCS TARBES n° 434 492 518
Capital 91 650 €

MISE A JOUR DES STATUTS

Suite à la donation-partage du 24/02/2007 et à la cession du 22/11/2016

Les gérants

1/ et 2/ Monsieur **Maurice Pierre Marie Emile PAGNOUX**, retraité de l'enseignement et Madame **Thérèse Marthe Angélique MARAVAL**, son épouse, demeurant ensemble à 65000 TARBES (Hautes-Pyrénées) 32 Chemin Clair.

Monsieur est né à 92000 NANTERRE (Hauts-de-Seine) le 18 septembre 1930.

Madame est née à FLORENSAC (Hérault) le 5 février 1948

Mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître BAREILLE notaire à 65000 TARBES (Hautes-Pyrénées) le 26 novembre 2004 préalable à son union célébrée à la Mairie de 65000 TARBES (Hautes-Pyrénées) le 10 décembre 2004. Ledit régime non modifié.

Tous deux de nationalité française.

Les soussignés, **Maurice PAGNOUX et Thérèse MARAVAL**, son épouse, cogérants de la **SCI PAGNOUX-MARAVAL**, certifient conformes lesdits statuts mis à jour.

Date 21/11/17
Signatures

